

Registre santé sécurité au Travail

Utilité du registre

Le registre santé sécurité au travail¹ est un formulaire permettant de noter les observations et autres suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il est accessible aux étudiants, personnels et tout autre usager visiteur (entreprise extérieure) et les éléments suivants peuvent être notés :

- Tout risque éventuel observé ou encouru ;
- Tout accident qu'il soit du travail ou de trajet, même bénin ou incident vu ou vécu, y compris les problématiques liées aux RPS², violences psychologiques ou physiques ;
- Tout dysfonctionnement ou non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité ;
- Toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (éclairage, bruit, environnement général, etc.).

Traitement des signalements

Pour les personnels :

- Si votre service dispose d'un assistant de prévention³, vous pouvez imprimer ce document (uniquement la page 3) et lui confier. A défaut, vous pouvez l'envoyer au conseiller de prévention de l'établissement (cyril.dufour@utt.fr). Notez que vous pouvez le remplir de manière anonyme et le déposer dans la boîte aux lettres du conseiller de prévention (local courrier dans la rue).
- Il appartient au responsable de votre service/laboratoire de prendre connaissance des signalements. Ainsi, il doit, épaulé par son assistant de prévention et/ou le conseiller de prévention, prendre les mesures nécessaires ou saisir son supérieur hiérarchique, la direction le cas échéant, si le problème ne relevait pas de sa compétence.
- Dans tous les cas, chaque enregistrement doit être annoté et visé par le chef du service dont il émane.

Pour les étudiants :

- Vous pouvez déposer le présent document (uniquement sa page 3), rempli de manière anonyme ou non, dans le local courrier dans la boîte au lettre située dans l'infirmerie ou l'envoyer au conseiller de prévention (cyril.dufour@utt.fr). Les signalements seront analysés par le conseiller de prévention, en lien avec les services compétents et/ou concernés.

Pour les extérieurs :

- Vous pouvez remplir le document, anonymement ou non, et le déposer (uniquement sa page 3) directement à l'accueil ou l'envoyer au conseiller de prévention (cyril.dufour@utt.fr) de l'établissement.

¹ Voir article 3-2 du décret 82-453

² Risques PsychoSociaux

³ Liste disponible sur <https://infos.utt.fr/pratique>

Localisation du registre

Dans sa version dématérialisée, le registre est disponible sur l'ENT. Pour cela rendez-vous sur le site interne de l'UTT (<https://infos.utt.fr>), identifiez-vous et cliquez sur « Registre Santé Sécurité » dans l'encart de gauche.

Dans sa version imprimée, le registre est disponible à l'accueil de l'UTT (Troyes et Nogent) directement auprès du personnel d'accueil.

Information de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail

A chaque réunion de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail, les signalements reçus ainsi que les mesures prises ou à prendre sont abordées de manière anonyme en séance.

Consultation par l'inspecteur santé sécurité

Le registre santé sécurité est consultable à tout moment par l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Éléments pouvant être consignés dans le registre

- Tout risque éventuel observé ou encouru ;
- Tout accident ou incident vu ou vécu, qu'il soit du travail ou de trajet, même bénin ;
- Tout dysfonctionnement ou non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité ;
- Toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (éclairage, bruit, environnement général, etc.).

Cadre réservé à l'observateur / au demandeur

Date et heure de l'observation :

Identité personne déclarante :

Service / Département / Laboratoire :

Description du problème observé :

Proposition de solution :

L'observation porte sur :

- ☐ Environnement extérieur
- ☐ Aspect immobilier
- ☐ Propreté et hygiène
- ☐ Sécurité (électricité, gaz, ...)
- ☐ Éclairage
- ☐ Bruit
- ☐ Environnement intérieur
- ☐ Espace de travail
- ☐ Charge physique et postures
- ☐ Travail sur écran
- ☐ Tabagisme
- ☐ Conditions de travail
- ☐ Harcèlement/violence travail
- ☐ Machine et/ou outils
- ☐ Produits/émissions/déchets
- ☐ Intervention entreprise ext.
- ☐ Sécurité incendie, explosion
- ☐ Formation hygiène/sécurité
- ☐ Formation avant prise fonction
- ☐ Formation gestes 1^{er} secours
- ☐ Autre (à préciser) :

Cadre réservé au responsable

Date et heure :

Prénom et Nom :

Réponse du responsable :

Signature

Cadre réservé à la F3SCT

Réponse datée de l'instance :